

TARMED: la neutralité des coûts n'est pas encore réalisée partout

3^e séance du Bureau de la neutralité des coûts du 19 août 2004

U. Stoffel, C. Favrod-Coune

Le Bureau de la neutralité des coûts a décidé le 19 août 2004 d'introduire de premières diminutions – mais aussi augmentations – de la valeur du point à compter du 1^{er} septembre 2004.

La troisième séance du Bureau de la neutralité des coûts a eu lieu le 19 août 2004. La délégation du G7 (Drs U. Stoffel et C. Favrod-Coune) s'est appuyée sur les données des TrustCenter. Celles-ci englobent actuellement plus de trois millions de factures TARMED provenant de près de 5000 cabinets médicaux de toute la Suisse.

Pour obtenir une idée claire du respect ou non de la neutralité des coûts dans l'ensemble des cantons ou zones de neutralité, les analyses et statistiques préparées par NewIndex (service technique du G7 pour le Bureau de la neutralité) ont été confrontées une nouvelle fois aux résultats des mesures effectuées par santésuisse.

Les conclusions de cette troisième séance peuvent se résumer ainsi:

- L'évolution des coûts des médecins en pratique privée reste située à l'intérieur de la marge (ou «corridor») de tolérance prescrite. L'écart par rapport à cette norme a atteint à peine 2% en juin 2004 et correspond donc aux attentes.
- Il s'est avéré nécessaire de réduire les valeurs du point dans sept zones de neutralité des coûts. Dans deux autres, ces valeurs ont en revanche pu être augmentées de 4 et 6 centimes respectivement. Les réductions se

situent quant à elles entre 2 et 6 centimes. Grâce aux excellentes données fournies par le corps médical, il a été possible de limiter ces diminutions. Les parties ont pris leurs décisions de manière consensuelle, en tenant compte des exigences de la convention sur la neutralité des coûts.

- Vu les variations considérables du volume des décomptes des assureurs entre le premier et le deuxième trimestre 2004, la délégation du G7 a posé au Bureau de la neutralité la question des effets quantitatifs du changement de tarif sur la mesure de la neutralité des coûts. Le Bureau va examiner ce problème, dont la mention a permis de s'en tenir pour l'heure à des adaptations prudentes de la valeur du point. Lors de la prochaine séance, les parties se pencheront sur les conséquences de ces décalages de volumes par rapport à la «saisonnalité» attendue.

Comme relevé dans notre dernière lettre d'information [1], la marge de manœuvre dont nous disposons est des plus minces. Une discipline stricte dans l'application du TARMED est donc requise de la part de tous les acteurs concernés. Dans chacune des zones de neutralité des coûts, il importe d'appliquer le tarif en vertu des directives «politiques» données en la matière. C'est là la seule façon d'éviter une érosion des valeurs du point.

Tableau 1

Valeurs du point à compter du 1^{er} septembre 2004. Situation selon les décisions prises le 19 août 2004 par le Bureau de la neutralité des coûts.

Canton/Zone	Valeur initiale (en centimes)	Nouvelle valeur dès le 1.9.2004 (en centimes)	Correction (en centimes)
Zurich	97	95	-2
Berne	89	86	-3
Fribourg	91	91	-
Soleure	87	84	-3
Bâle-Ville	93	93	-
Bâle-Campagne	97	97	-
Grisons	84	78	-6
Argovie	89	89	-
Tessin	91	97	6
Vaud	92	96	4
Valais	78	78	-
Neuchâtel	94	89	-5
Genève	98	98	-
Jura	95	95	-
Suisse centrale	86	83	-3
Suisse orientale	85	82	-3

1 Stoffel U, Favrod-Coune C.
La neutralité des coûts entre dans les faits, mais pas partout. Bull Méd Suisses 2004;85(29/30):1526.

Correspondance:
Backoffice KN-Büro G7
Pflanzschulstrasse 3
CH-8400 Winterthur
Tél. 052 235 19 35
Fax 052 235 19 20

E-mail: KNBueroG7@hin.ch